

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

DELIBERATION N° 021/2022

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Séance du lundi 21 mars 2022

Le lundi vingt et un mars deux-mille vingt-deux à dix-huit heures trente-six, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, David MIDDIONE, Nathalie LEFEVRE, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Yann RICHE, Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ

Absent(es) excusé(e)s : Michel GORDOT, Virginie BOYER, Christel FIETKAU, Michaël DUREZ, Yann RICHE et Vanessa AIRAL

Pouvoir(s) : Michel GORDOT à Daniel SAUVAGE, Virginie BOYER à Yvelise ROPTIN, Christel FIETKAU à Céline DURAND, Michaël DUREZ à Bernard DANIEL et Yann RICHE à Anthony FERNANDEZ

Mme Céline DURAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Demande de fonds de concours supplémentaires 2022 pour le financement de la cabine de télémédecine auprès d'Alès Agglomération

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour les projets d'investissement, la Commune peut demander des subventions auprès des différentes administrations et rappelle les termes de l'article L111-10 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter Alès Agglomération pour bénéficier de fonds de concours supplémentaires 2022 pour le financement de la cabine de télémédecine de l' « Espace santé » de la commune de Mons
- Ce fonds de concours participera au règlement de la facture de la société TESSAN de 62 350,00 € H.T. à hauteur de 50 % :

Fonds de concours supplémentaires 2022 Alès Agglomération : 31 175,00 €

Mairie (autofinancement) : 31 175,00 €

Total H.T. : 62 350,00 €

- D'autoriser le Maire à signer tous documents ou annexes s'y rapportant.

Voté à l'unanimité

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Mons,
Le lundi 21 mars 2022

Gérard BANQUET

Maire de MONS



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

DELIBERATION N° 022/2022

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Séance du lundi 21 mars 2022

Le lundi vingt et un mars deux-mille vingt-deux à dix-huit heures trente-six, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, David MIDDIONE, Nathalie LEFEVRE, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Yann RICHE, Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ

Absent(es) excusé(e)s : Michel GORDOT, Virginie BOYER, Christel FIETKAU, Michaël DUREZ, Yann RICHE et Vanessa AIRAL

Pouvoir(s) : Michel GORDOT à Daniel SAUVAGE, Virginie BOYER à Yvelise ROPTIN, Christel FIETKAU à Céline DURAND, Michaël DUREZ à Bernard DANIEL et Yann RICHE à Anthony FERNANDEZ

Mme Céline DURAND est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Demande de fonds de concours exceptionnels 2022 pour le financement de l'achat d'un camion pour l'enlèvement des encombrants auprès d'Alès Agglomération

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour les projets d'investissement, la Commune peut demander des subventions auprès des différentes administrations et rappelle les termes de l'article L111-10 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter Alès Agglomération pour bénéficier d'un fonds de concours exceptionnels 2022 pour le financement d'un camion pour l'enlèvement des encombrants pour la commune de Mons
- Ce fonds de concours participera au règlement de la facture de la société CHABAS VEHICULE SAS - IVECO de 27 500,00 € H.T. à hauteur de 15 000,00 € :

Fonds de concours exceptionnel 2022 Alès Agglomération : 15 000,00 €

Mairie (autofinancement) : 12 000,00 €

Total H.T. : 27 000,00 €

- D'autoriser le Maire à signer tous documents ou annexes s'y rapportant.

Voté à l'unanimité

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 22/03/2022 2022-31

Reçu en préfecture le 22/03/2022

Affiché le

ID : 030-213001738-20220321-2022_022-DE

Fait à Mons,
Le lundi 21 mars 2022

Gérard BANQUET

Maire de MONS

